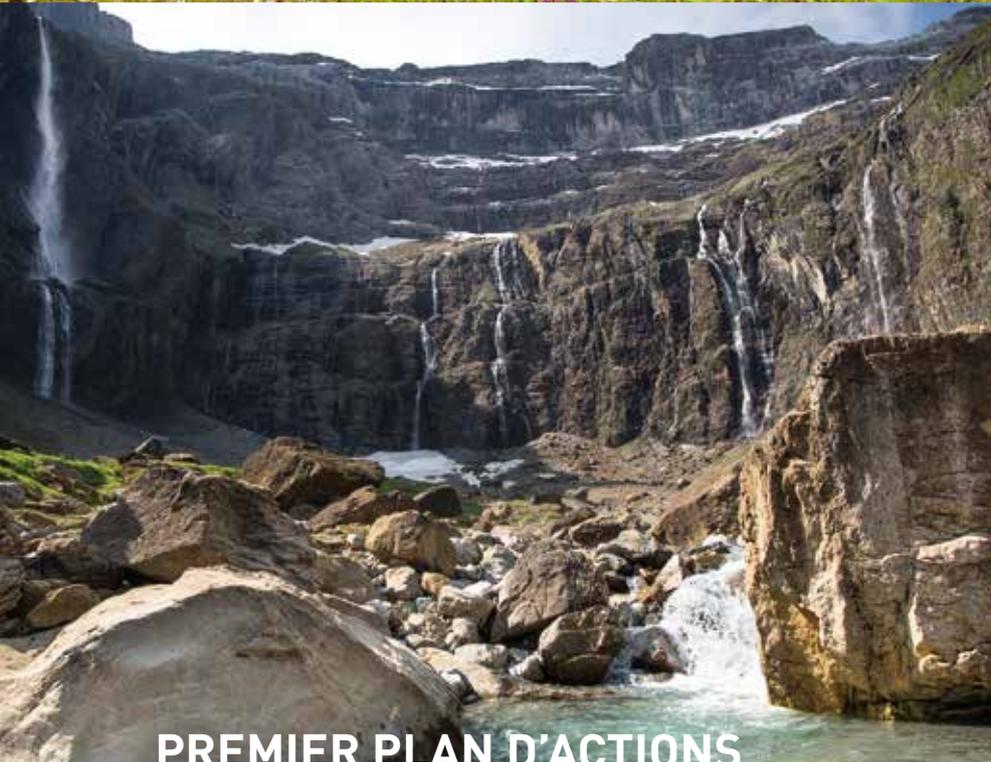




Parc national
des Pyrénées

AGIR AVEC LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

BILANS DES ACTIONS RÉALISÉES AU 1^{ER} MAI 2015



PREMIER PLAN D' ACTIONS
QUADRIENNAL 2013-2017

SOMMAIRE

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ DES COMMUNES

Un outil pour valoriser le patrimoine communal

4

BOUQUETIN

Le retour d'une espèce disparue

6

CULTURE

Animer les vallées, valoriser les héritages

7

TOURISME

L'accueil sur les sites touristiques

8

CIEL NOCTURNE

Eclairage public et qualité du ciel étoilé

10

ZÉRO PESTICIDE

Une nouvelle culture des espaces verts

12

DÉCOUVERTE DES PATRIMOINES

Les sports et loisirs de nature et les galliformes

14

PÊCHE

Une gestion piscicole respectueuse des enjeux environnementaux

15

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Le parcours éducatif

16

PATRIMOINE BÂTI

Une identité à valoriser

18

AGRICULTURE ET PASTORALISME

L'agriculture et le pastoralisme, un atout pour le territoire

20

MARQUE

La marque du Parc national des Pyrénées

21

AUTRES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

22

LISTE DES ACTIONS DU PLAN QUADRIENNAL

24

Ensemble pour un développement harmonieux et durable des territoires



Madame, Monsieur,

La charte de territoire du Parc national a été approuvée par un décret en conseil d'Etat, fin décembre 2012 après trois ans d'échanges fructueux. Les débats, parfois animés, avec les acteurs du territoire ont permis d'établir les fils d'un dialogue.

Dès le printemps 2013, 63 communes des vallées des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées ont fait le choix d'adhérer à cette charte de territoire. S'en est suivi un premier plan d'actions quadriennal qui ciblait 36 actions. Ensemble, le Parc national des Pyrénées et chaque conseil municipal ont alors identifié l'ensemble de projets pouvant être accompagnés.

A ce jour, 60% des communes adhérentes à la charte du territoire ont ainsi signé une convention d'application qui reflète de façon concrète la charte sur leur territoire en précisant les actions que les partenaires mènent ensemble : la mise en place de l'opération « zéro pesticide, ma commune adhère », la réalisation d'Atlas de Biodiversité Communale, la réhabilitation du patrimoine bâti...

D'ores et déjà, de nombreuses actions ont été mises en œuvre. Je tenais au travers de cette publication à ce que les acteurs du territoire, les socioprofessionnels et les élus puissent témoigner des projets menés avec le Parc national et vous fassent part de la dynamique mise en œuvre.

Reconnaissant son travail exemplaire, l'Union internationale de conservation de la nature (UICN) a inscrit le Parc national des Pyrénées sur la *Liste verte des espaces naturels* en novembre 2014 lors du congrès des parcs. Décernée à cinq espaces naturels français parmi soixante candidats de huit nationalités différentes, cette récompense honore les parcs et réserves du monde entier en fonction de leur réussite de conservation, d'équité, de gouvernance et de gestion des ressources naturelles.

Lauréat de l'appel à projets « *Territoire à énergie positive pour la croissance verte* », le Parc national des Pyrénées vient également d'être récompensé par l'Etat français qui mobilise de la sorte deux cents territoires de l'excellence

environnementale autour de programmes d'actions opérationnelles. Le Parc national des Pyrénées pourra ainsi développer avec les collectivités, des réalisations concrètes dans le domaine de la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments, la diminution des émissions de gaz à effet de serre dans les transports, la gestion durable des déchets, le développement des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité, l'éducation à l'environnement et la participation citoyenne.

En étant à l'écoute des porteurs de projets, en incitant les acteurs à se fédérer et à innover, en apportant ses connaissances techniques, sa mobilisation financière, ses équipes ou encore ses moyens d'information, le Parc national favorise avec les collectivités, un développement harmonieux et durable des territoires.

Nous souhaitons poursuivre le travail engagé et étendre cette dynamique aux nouvelles communes qui se reconnaissent dans cette démarche afin de continuer à agir, avec vous tous, pour nos territoires, dans la confiance du lendemain.

Les 23 communes qui n'ont pas adhéré à la charte¹ du Parc national la première fois seront de nouveau sollicitées par le Préfet de région Midi-Pyrénées fin août. Elles auront jusqu'à la fin du mois de décembre pour délibérer sur leur adhésion à la charte.

André Berdou
Président du conseil d'administration
du Parc national des Pyrénées

CHIFFRES CLÉS

60 %
des communes
adhérentes à la charte
du territoire ont
signé une convention
d'application

Mai 2015 - Parc national des Pyrénées

Conception graphique et mise en page: Nuances Graphiques - Impression : Iris Imprim

Crédits photos : © Y. Bielle / A. Buttifant / J. Burre / F. Chavagneux / J.P. Crampe / C. Cuenin / D.R. / E. Daunes / E. Deutsch / J. Combes / T. Friedrich / M. Hervieu / L. Jouve / A.M. Laberdesque / G. Nogué / P. Meyer / D. Pelletier / D. Penin / C. Plisson / C. Puyo / S. Rollet / C. Verdier - Parc national des Pyrénées

© D.R. / Mairie d'Aulon / Mairie de Bedous / Mairie de Gèdre / Mairie de Saint-Lary Soulan / Association Les Amis du Parc national des Pyrénées / Office de Tourisme de Cauterets / Parc naturel Régional des Landes de Gascogne / N. Bourgeois - Pic du Midi / D. Cazajous / B. Charlier / B. Toulouzet / AAPPMA de Laruns / J. Navarro - FDPMA des Hautes-Pyrénées / FDPMA des Pyrénées-Atlantiques / A. Meyre / D. Cauhape / CAUE des Hautes-Pyrénées / AREMIP / CBNPMP - J. Garcia / Union grand sud des communes forestières / SDE des Hautes-Pyrénées / Association Ostau deu Mòble Bearnés

1. Liste des communes n'ayant pas adhéré à la charte en 2013

Pyrénées-Atlantiques

Vallée d'Aspe : Aydius, Borce, Lees-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Osse-en-Aspe, Sarrance, Urdos

Vallée d'Ossau : Aste-Béon, Béost, Bielle, Bilhères en Ossau, Buzy, Eaux-Bonnes, Gère-Bélesten, Laruns, Louvie-Juzon, Saint-Colome

Hautes-Pyrénées

Vallée de Cauterets : Argeles-Gazost, Soulom, Vier-Bordes **Vallée de Luz-Gavarnie** : Sassis **Vallée d'Aure** : Aragnouet

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ DES COMMUNES

Un outil pour valoriser le patrimoine communal

ACTION N°23

Jean-Marie Dupont



Gérard Sarrailh



Depuis 2012, le Parc national des Pyrénées propose aux communes la mise en œuvre du programme « Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC). L'objectif est de connaître la richesse communale, d'identifier les enjeux patrimoniaux pour favoriser un aménagement et un développement durable du territoire. Le programme permet également un dialogue entre les habitants, les plus jeunes et les scientifiques autour de ce patrimoine commun, la biodiversité.

MIEUX CONNAÎTRE SA COMMUNE POUR MIEUX L'AMÉNAGER

Jean-Marie Dupont, élu de Betpouey souligne que c'est avant tout un sentiment de curiosité qui anime les élus vis-à-vis du programme ABC. « Nous préférons posséder un état des lieux précis de notre patrimoine naturel en amont de la définition de nos projets d'aménagements, cela nous permet d'agir plus sereinement sur notre territoire ».

Il peut arriver que des communes soient contraintes de revoir leurs projets d'aménagement par méconnaissance des enjeux patrimoniaux de leur commune. Cela peut alors engendrer des retards et des surcoûts dans les projets.

UN RÉSEAU D'EXPERTS MOBILISÉ AU SERVICE DE LA COMMUNE ET DE SES HABITANTS

« Le Parc national apporte sa connaissance du territoire en collaboration avec un réseau d'experts que nous aurions du mal à mobiliser par nos propres moyens » confie Jean-Marie Dupont. Le Parc national coordonne la mobilisation de tous les acteurs et spécialistes. Un élu référent de la commune est associé à l'avancé du programme. Les scientifiques l'informent lorsqu'ils viennent faire des inventaires naturalistes. « J'ai eu l'occasion de suivre quelques-uns des scientifiques lors des inventaires réalisés à Betpouey, ce sont des spécialistes passionnés, leur enthousiasme est communicatif » précise Jean-Marie Dupont.

Gérard Sarrailh, maire de Louvie-Soubiron, et son conseil municipal se sont engagés dans le programme ABC. Pour eux, ce programme revêt un intérêt particulier pour les habitants. « L'adhésion de la commune au programme ABC se place dans la continuité de la signature de la charte du Parc national. L'expertise dont nous bénéficions sera un plus pour le conseil municipal mais aussi pour les habitants de la commune. Il y a tellement à découvrir ou à redécouvrir ».

▼ Inventaire ABC



▲ Inventaire ABC

A L'ÉCOLE DE LA BIODIVERSITÉ

Au-delà des scientifiques qui contribuent aux inventaires, le programme est également un moyen pour le jeune public et en particulier pour les scolaires de s'impliquer dans le projet. Jean-Pierre Cam, professeur à l'école d'Ayros-Arbouix, souligne la valeur pédagogique du travail réalisé avec les enfants dans le cadre de l'ABC : « durant l'année scolaire 2013/2014, le programme a servi de fil conducteur à la découverte des sciences de la nature mais aussi à la citoyenneté. Les enfants ont pris conscience qu'ils pouvaient être acteurs de l'environnement. Les données naturalistes qu'ils avaient recueillies lors de leurs inventaires dans les rues de la commune sont venues abonder la base de données du Muséum d'histoire naturelle. Cette école de la biodiversité a créé du lien entre les enfants mais également entre les enfants et leurs parents. Une rencontre organisée à l'école d'Ayros-Arbouix a été l'occasion pour les enfants de restituer à leurs parents au travers de différents ateliers, les observations qu'ils avaient faites durant l'année. Quelle fierté ! ».

CHIFFRES CLÉS

11
communes engagées
dans la démarche
22 742 ha
prospectés
+ de 30 000
observations
collectées



LE PARC NATIONAL ET SES PARTENAIRES EN ACTION

Au-delà des agents du Parc national, fortement impliqués compte-tenu de leur connaissance du terrain, un important réseau d'observateurs spécialisés est mobilisé autour du programme ABC : les Conservatoires d'espaces naturels de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine, le Conservatoire botanique national des Pyrénées, l'association des Amis du Parc national ou encore certains membres du conseil scientifique du Parc national.

BOUQUETIN

Le retour d'une espèce disparue



▲ Bouquetins réintroduits

Les deux derniers bouquetins ibériques du versant nord des Pyrénées ont été abattus près du lac de Gaube, en vallée de Cauterets en 1910. L'ultime représentante de l'espèce mourait en 2000 en Aragon (Espagne). Depuis plus de vingt ans, le Parc national des Pyrénées s'implique dans le projet de réintroduction de cette espèce emblématique. La signature au printemps 2014 d'un accord franco-espagnol-andorran a permis de démarrer le projet qui s'inscrit dans la stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité (SPVB).

LA RÉINTRODUCTION DES BOUQUETINS À CAUTERETS

Les premiers lâchers ont été réalisés durant l'été 2014. Le cœur du Parc national a été considéré comme une des zones les plus favorables. Les bouquetins réintroduits ont été prélevés en Espagne, dans le Parc national de la sierra de Guadarrama, sur le territoire de la communauté autonome de Madrid.

Avant leur arrivée dans les Pyrénées, d'importantes précautions sanitaires ont été prises pour s'assurer que les bouquetins ne soient pas porteurs de maladies. Bernard Pouchan, vétérinaire à Argelès-Gazost confirme « qu'il fallait s'assurer que les individus transférés d'Espagne ne soient pas porteurs de pathogènes inexistantes ou déjà activement contrôlés dans les zones pastorales de réintroduction afin de limiter le risque d'impact sur les troupeaux domestiques, la faune sauvage pré-existante et l'Homme. Les critères sanitaires de recrutement ont donc été préalablement débattus puis établis avec les acteurs du pastoralisme local ».

▼ Lâcher officiel de bouquetins en présence de Madame la Ministre



CHIFFRES CLÉS

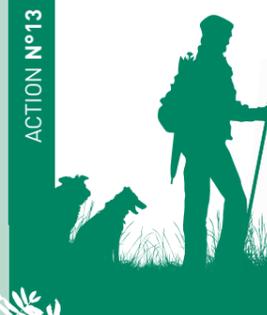
24 animaux lâchés
300 enfants engagés dans des projets pédagogiques

LE PARC NATIONAL ET SES PARTENAIRES EN ACTION

Le programme « réintroduction du bouquetin ibérique » a été financé par l'Europe, l'Etat, le Conseil régional Midi-Pyrénées, le Conseil général des Hautes-Pyrénées, EDF, le Parc animalier des Pyrénées. Un partenariat a été développé avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises et les autorités espagnoles.

CULTURE

Animer les vallées, valoriser les héritages



ACTION N°13



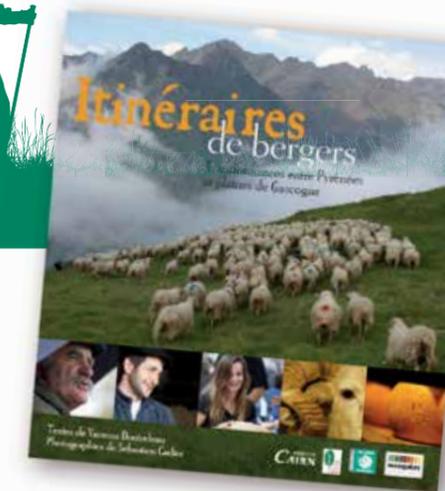
Nicole Poussevigne et Lise Laporte



Emilie Badosa et Marie-Laure Raynal



Josiane Mourterot



Un territoire vivant, c'est un lieu d'activités et d'animations. Le Parc national soutient de nombreux événements culturels qui contribuent à la vie des vallées. Au centre de cette action, sont valorisées les spécificités de la culture locale : le pastoralisme, le pyrénéisme et les formes immatérielles du patrimoine.

LA VALORISATION DE LA CULTURE PASTORALE

Des générations de bergers ont élaboré une culture singulière. Elle se manifeste notamment dans les pratiques de transhumances. Une étude a été menée sur la transhumance entre les vallées béarnaises et les landes. Un livre a été édité en collaboration avec le Parc naturel régional des Landes de Gascogne. La présentation de cet ouvrage et d'un film à Arudy a réuni un large public et de nombreux bergers. « La commune a été sensible à cette approche » nous confie Josiane Mourterot, élue d'Arudy qui nous confirme « l'intérêt porté par de nombreux habitants à la valorisation de leur patrimoine ».

▼ Troupe de cirque au lac de Gaube



CHIFFRES CLÉS

Sur les 2 dernières années
20 manifestations soutenues : 75 192 € dont 65 991 € du parc national et 9 201 € des deux régions.
7 études ou projets soutenus : 62 374 € dont 24 229 € du parc national et 38 145 € des deux régions

LE PARC NATIONAL ET SES PARTENAIRES EN ACTION

Le Parc national organise ou soutient des manifestations en lien avec le patrimoine. Parmi ces actions, des aides ont notamment été apportées à la réalisation d'expositions (centenaire de l'arrivée du chemin de fer à Bedous, patrimoine bâti de la vallée d'Aure, Gavarnie et les peintres...), à des manifestations culturelles (pastorales, itinérance polyphonique, les Phonies bergères...) et à des publications (Memória en partatge...). Ces actions sont menées avec des collectivités, des institutions, des associations ou des particuliers sur le territoire. Le Parc national est devenu un partenaire reconnu pour l'animation culturelle des vallées.

TOURISME

L'accueil sur les sites touristiques

ACTIONS N°1-20-25

Jean-Claude Roudet



Jean-Henri Mir



Le Parc national accompagne les projets d'amélioration et de gestion de l'accueil en milieu naturel. L'intégration des aménagements, la qualité architecturale des bâtiments, la mise en œuvre de mobilités douces, la prise en compte des enjeux environnementaux, l'interprétation et la valorisation des patrimoines sont autant de thématiques sur lesquelles le Parc national et ses partenaires apportent leurs concours.

LA GESTION DES FLUX ET L'INTÉGRATION DES AMÉNAGEMENTS

La commune de Gèdre a souhaité améliorer l'accueil sur le site de Troumouse avec la mise en place de navettes. L'objectif est de supprimer le stationnement sur le parking de Troumouse d'ici à 2018 et d'organiser l'accueil et la fréquentation du cirque à partir du Maillet.

Jean-Claude Roudet, maire de Gèdre précise « nous avons avec le Parc national et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) défini le programme technique de l'opération avec la requalification du parking de Troumouse et l'installation d'un abri intégré pour l'attente des navettes ».

L'étude prévoit également de reconsidérer l'organisation de l'accueil sur le site du Maillet. Deux sentiers devraient être réhabilités entre le Maillet et Troumouse pour permettre un accès piéton au cirque. Le Parc national apportera à ce titre toute son expertise en matière de travaux de restauration de sentiers.

▼ Navette au Maillet, cirque de Troumouse

LA CABANE DE PEYRANÈRE : UNE HALTE POUR LES RANDONNEURS

Située sur le GR 10 et le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, la cabane de Peyranère a été restaurée pour permettre l'accueil et l'hébergement des randonneurs. Ce chantier a été mené dans le cadre d'un partenariat avec l'Association de Prévention Spécialisée de l'Agglomération Paloise (APSAP). « Grâce aux aides et à l'ingénierie proposées par le Parc national et ses partenaires, nous proposons des chantiers éducatifs de restauration du patrimoine à des jeunes de 16 à 20 ans éloignés de l'emploi » souligne Maël Morel de l'APSAP. 1 435 heures de travail ont été réalisées autour de ce projet. Le Parc national a pu mobiliser sur cette opération la Fondation du patrimoine avec laquelle il a conventionné.

▼ Restauration de la cabane de Peyranère



LA VALORISATION ET L'INTERPRÉTATION DES PATRIMOINES

Le Parc national a réalisé avec l'association Camp de Base à Ferrières un sentier d'interprétation des mines de fer de Baburet. « Ce projet nous a permis de préserver les patrimoines culturel, industriel et naturel (chauves-souris) d'une ancienne exploitation de mines de fer, de raconter son histoire passionnante et de faire découvrir au plus grand nombre la haute vallée de l'Ouzoum » précise Lucien Cruzet, président de l'association Camp de base. Ce projet de sentier situé sur les communes de Ferrières (Hautes-Pyrénées) et de Louvie-Soubiron (Pyrénées-Atlantiques) a suscité l'adhésion de tous les acteurs et des habitants. Il a permis de renouer des liens forts entre les deux communes voisines des vallées de l'Ouzoum et d'Ossau.

▼ Maison du Parc national des Pyrénées à Saint-Lary Soulan



▲ Membres de l'association Camp de base à Ferrières



CHIFFRES CLÉS

9 000

personnes ont utilisé la navette entre le Maillet et Troumouse durant une période test de 15 jours pendant l'été 2014.

30 742

visiteurs à la Maison du Parc national des Pyrénées à Saint-Lary depuis sa réouverture en février 2014

LE PARC NATIONAL ET SES PARTENAIRES EN ACTION

Une véritable dynamique collective associant les communes et les communautés de communes, les départements, les régions, l'Etat, a été engagée autour de l'amélioration des sites d'accueil.

Ainsi, le Parc national collabore à l'étude de requalification du site du Somport avec la Communauté de communes de la vallée d'Aspe. Il travaille avec le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques à la restauration du site de Bious-Artigues.

Dans le cadre du programme de coopération territoriale entre l'Espagne et la France (POCTEFA) autour du site « Pyrénées - Mont Perdu » classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO, le Parc national collabore avec le Conseil général des Hautes-Pyrénées à la requalification de la route de Boucharo, à Gavarnie en itinéraire d'interprétation adapté.

De même, une étude de requalification du col du Soulor est menée par les Communautés de communes du Pays de Nay et du val d'Azun en partenariat avec le Parc national.

UNE OFFRE TOURISTIQUE POUR TOUS

La maison du Parc national des Pyrénées à Saint-Lary Soulan a été réhabilitée. Le projet a été défini conjointement avec la commune de Saint-Lary Soulan. Le gros œuvre a été pris en charge par la commune et la muséographie par le Parc national. Jean-Henri Mir, maire de Saint-Lary Soulan souligne : « la relation avec le Parc national a toujours été construite avec l'objectif d'animer nos territoires et de montrer aux visiteurs la richesse et les atouts de nos sites naturels et d'offrir des animations permanentes ». Ce nouvel aménagement est en cours de labellisation « Tourisme et Handicap » pour les quatre familles d'handicap (auditif, visuel, moteur et mental).

CIEL NOCTURNE

Eclairage public et qualité du ciel étoilé

ACTION N°12



40 % des flots de lumières émis par l'éclairage partent vers le ciel. Depuis quelques années, la pollution lumineuse voile le ciel étoilé, déstabilise les écosystèmes nocturnes et représente une consommation importante d'énergie. En 2009, l'association d'astronomes PIRENE lance l'idée d'une labellisation pour protéger le ciel étoilé autour de l'observatoire du Pic du Midi. En décembre 2013, grâce à l'engagement de la régie du Pic du Midi et des partenaires du territoire, le label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) du Pic du Midi est obtenu. Nicolas Bourgeois, chef de projet RICE à la régie du Pic du Midi, Bruno Rouch, directeur du Syndicat départemental de l'énergie des Hautes-Pyrénées (SDE) et Jean-Bertrand Dubarry, maire d'Aulon, œuvrent chacun à leur manière pour faire vivre cette réserve et préserver le ciel étoilé.

UN PROJET FÉDÉRATEUR

La RICE du Pic du Midi s'articule autour d'une zone cœur sans éclairage permanent et d'une zone tampon de 251 communes (51 sur le territoire du Parc national) qui améliorent leurs éclairages. La zone cœur mesure 600 km² et est basée sur des espaces naturels protégés déjà existants, dont la zone cœur du Parc national des Pyrénées. Nicolas Bourgeois détaille les multiples avantages de ce label pour le territoire. « L'objectif majeur est de préserver la qualité du ciel étoilé autour de l'observatoire du Pic du Midi et dans les espaces naturels haut-pyrénéens. Cependant, ce projet a une envergure beaucoup plus large pour le territoire. C'est une opportunité unique de mettre en œuvre un programme ambitieux de conversion de l'éclairage, de sensibiliser le grand public à l'importance de notre relation avec le ciel nocturne et de développer de nouvelles formes de tourisme scientifique et de nature ».



UN OPÉRATEUR DE L'ÉCLAIRAGE ENGAGÉ DANS LA DÉMARCHE

« En tant qu'opérateur de l'éclairage public pour les communes, c'est tout naturellement que le Syndicat départemental de l'énergie est devenu co-porteur du projet de RICE du Pic du Midi aux côtés de la régie », explique Bruno Rouch.

« Quand l'éclairage est arrivé dans les villages, l'objectif était d'être vu de loin. Evidemment, les enjeux actuels sont très différents. Notre façon d'éclairer a fortement évolué. Le SDE était déjà sensibilisé aux économies d'énergie car l'éclairage public représente le premier poste de dépense d'électricité d'une commune (40% de dépense de la facture énergétique en moyenne). Aujourd'hui nous sommes attentifs à la conception des luminaires, la qualité de la lumière, la direction de l'éclairage. Finalement, nous recherchons les solutions qui vont permettre d'éclairer mieux en consommant moins ». Bruno Rouch l'assure : « on peut aller jusqu'à 50% de réduction de la facture électrique par exemple lorsque l'on réduit son éclairage pendant une partie de la nuit ». Parallèlement, des animations de sensibilisation des élus et du grand public sont proposées par le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves afin de fédérer tous les acteurs autour de ce projet. Pour Bruno Rouch « l'approche partenariale apporte une vision croisée et transversale au projet ce qui constitue une des bases du développement durable ». En 2012, le Parc national des Pyrénées a conventionné avec la régie du Pic du Midi pour apporter son soutien au projet et a engagé un travail en commun avec le SDE des Hautes-Pyrénées et le Syndicat départemental de l'énergie des Pyrénées-Atlantiques. Bruno Rouch y voit un avantage : « le Parc national donne plus de sens à l'action que l'on mène. Il permet d'aller plus loin sur la dimension environnementale ».

▼ Eclairage de la commune d'Aulon



AVANT



APRÈS

CHIFFRES CLÉS
7
projets de conversion de l'éclairage soutenus : 101 000 € dont 24 463 € du parc national et 76 362 € des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées

AULON : UN PROJET D'ÉCLAIRAGE PORTEUR D'UNE DYNAMIQUE LOCALE

Jean-Bertrand Dubarry initie depuis longtemps des projets innovants pour limiter les impacts sur l'environnement. Il a envisagé le projet d'éclairage de la commune avec l'objectif de réduire la pollution lumineuse. « En 2009, on parlait déjà du projet de réserve internationale de ciel étoilé. Nous avons eu un contact avec l'association Licorness spécialisée sur l'impact de la pollution lumineuse et nous souhaitons intégrer certains principes dans nos choix d'éclairage ».

En 2013, la commune a eu l'opportunité de concrétiser son projet grâce au financement du programme ADEME et à l'accompagnement du SDE des Hautes-Pyrénées. « Nous avons ainsi changé près de 40 lampes sur les 52 de la commune en remplaçant des sources sodium par des lampes à iodure céramique de nouvelle génération et en utilisant des lanternes plus directionnelles. Nous avons également la volonté de mesurer la pollution lumineuse et l'impact de l'éclairage sur la biodiversité avant et après conversion. Avec l'appui financier et technique du Parc national des Pyrénées, nous avons élaboré un protocole de mesures ».

Deux ans après, le système est opérationnel et les habitants sont satisfaits. L'éclairage est orienté uniquement vers le sol. L'intensité lumineuse est diminuée de 40% à partir de minuit. « L'étude a montré que nous avons diminué de 80% la pollution lumineuse. Nous avons également baissé notre facture d'éclairage de 40% ». Ces travaux ont eu des effets induits très positifs pour la commune. « Nous avons mis en valeur nos ruelles ainsi que les petits détails de notre architecture locale. Cela a initié des visites nocturnes par le Pays d'Art et d'Histoire des vallées d'Aure et du Louron. Nous avons obtenu en 2013, le prix du ciel étoilé décerné par EDF et le SDE et une récompense de 5 000 € qui nous permettra de remplacer les lampes restantes. Nous avons aussi obtenu la labellisation « villes et villages étoilés » de l'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) ». Ces actions ont contribué à la sensibilisation des autres communes même au-delà du territoire des Hautes-Pyrénées.

LE PARC NATIONAL ET SES PARTENAIRES EN ACTION

Le Parc national des Pyrénées est partenaire du projet de Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Pic du Midi. Il a participé notamment aux opérations de mesure de qualité de ciel étoilé et à l'organisation d'animations du territoire. Le Parc national lancera un travail sur l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité.

Il travaille étroitement avec les Syndicats départementaux d'énergie des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques pour que l'ensemble du territoire puisse adopter un éclairage économe et respectueux de l'environnement.



ZÉRO PESTICIDE

Une nouvelle culture des espaces verts

ACTION N°14

Benoît Toulouzet

William Gabard



Depuis 2010, le Parc national des Pyrénées accompagne les communes qui souhaitent supprimer l'utilisation des pesticides et adopter des pratiques de gestion alternative. L'enjeu est important car l'impact négatif de ces produits sur la qualité de l'eau et des sols est aujourd'hui avéré. Benoît Toulouzet, élu de Saint-Savin et William Gabard, agent communal de Bescat, témoignent de leur engagement dans cette démarche.

Le programme « zéro pesticide » du Parc national des Pyrénées propose plusieurs actions aux communes afin d'envisager une suppression totale des pesticides au bout de trois ans. Elu de Saint-Savin et agent communal à Ayros-Arbouix, Benoît Toulouzet a participé à cette démarche à double titre. « Lorsque la commune de Saint-Savin a adhéré à la charte du Parc national des Pyrénées en 2013, nous avons la volonté de nous engager dans le programme « zéro pesticide » pour préserver la santé de notre agent et la qualité environnementale du village ». William Gabard, en tant qu'agent communal était également préoccupé par les impacts sur sa santé : « on ne se rend pas compte de la dangerosité des produits. J'ai suivi le stage Certiphyto, cette formation est obligatoire lorsque l'on manipule les pesticides. On y détaille tous les risques liés aux produits et ça m'a beaucoup fait réfléchir ».

UN BINÔME ÉLU-TECHNICIEN GAGNANT

Le travail a débuté par l'intervention du bureau d'études Territori missionné par le Parc national, qui établit un diagnostic complet de toutes les interventions réalisées par les agents communaux. L'intervention d'un paysagiste permet de dégager des préconisations de gestion et des solutions pour gagner du temps à certains endroits. Benoît Toulouzet précise : « à chaque étape, l'agent communal était partie prenante de la démarche et a participé aux choix des techniques alternatives. Nous avons formé un binôme pour échanger avec le bureau d'études sur les préconisations de gestion ». Ce duo est la clé du succès d'une telle démarche. Elle permet de co-construire des solutions qui sont adaptées à la situation particulière de la commune ou de l'espace à traiter. Les techniques choisies sont pérennes car comprises et choisies par les principaux acteurs.

Certaines communes décident de poursuivre le travail en créant une commission spécifique, comme à Saint-Savin, où elle est chargée « de proposer des orientations pour l'aménagement et l'embellissement du village ».



▲ Formation pour les agents communaux



▲ Jachère fleurie

DES TECHNIQUES ALTERNATIVES VARIÉES

Elles sont choisies au cas par cas. L'achat de matériel alternatif peut être un des éléments de réponse pour remplacer le chimique mais il doit être complété par d'autres solutions. « Aujourd'hui, les voiries sont entretenues avec le rotofil. Le cœur du village sera géré avec un désherbeur thermique. Nous utilisons également le végétal pour pallier au désherbant dans certains endroits où cela est possible, ce qui permet de participer à l'embellissement du village » détaille Benoît Toulouzet. Ces techniques alternatives demandent plus de temps aux agents pour obtenir le même résultat. Cependant, William Gabard considère que « ce temps peut être gagné en tondant moins souvent certains espaces. Au final, en s'organisant bien, la mise en place de ces alternatives est tout à fait gérable. L'intervention des experts nous a bien aidé à identifier les marges de manœuvre possibles ».

« L'entretien du cimetière reste un point sensible comme pour tous les villages. A Saint-Savin, l'utilisation du désherbeur thermique dans cet espace demanderait trop de temps à l'agent, aussi nous avons décidé de l'enherber petit à petit en enlevant le gravier et de bétonner les entre-tombes ».

L'IMPORTANCE DE LA COMMUNICATION

« Les habitants n'ont pas toujours bien accepté les changements de pratiques. Ils ne sont pas tous convaincus de l'intérêt de cette démarche pour leur santé » regrette William Gabard. Afin d'aider les communes à communiquer auprès des habitants sur cette démarche, le Parc national des Pyrénées a proposé plusieurs outils : des panneaux de signalisation, des guides à distribuer aux habitants, des articles type pour le bulletin municipal et des animations sur le jardinage au naturel pour le grand public.

LA FORMATION DES AGENTS

Le Parc national des Pyrénées a également proposé tout au long du projet des formations aux agents communaux sur les techniques alternatives, la tonte différenciée, l'utilisation de la flore locale et spontanée... « Ces formations nous ont bien aidés pour mettre en pratique les nouvelles pratiques de gestion sur le territoire de la commune », témoigne Benoît Toulouzet. Une journée d'échange entre agents organisée à Pierrefitte-Nestalas a également permis de favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

LES POINTS FORTS DE LA DÉMARCHE

Benoît Toulouzet en est convaincu : « l'intervention d'experts extérieurs permet d'apporter un autre regard sur les pratiques de la commune et c'est donc très enrichissant pour nous. Cet accompagnement a été très bénéfique pour le village et nous a permis d'aller beaucoup plus loin que si nous nous étions lancés seuls dans la démarche ».

▼ Signalétique « Zéro pesticide »

CHIFFRES CLÉS

37

communes engagées dans le projet « zéro pesticide »



LE PARC NATIONAL ET SES PARTENAIRES EN ACTION

Le programme « zéro pesticide » a été financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Il a permis d'éviter l'utilisation de plus de 1 000 litres de pesticides et a ainsi participé à la préservation de la qualité de l'eau, des sols et de la santé des utilisateurs. Fort de ce succès, cette opération est reconduite pour 2015 et 2016 afin d'accompagner dix nouvelles communes en mettant l'accent sur l'échange entre agents et élus et sur la problématique spécifique des cimetières.



DÉCOUVERTE DES PATRIMOINES

Les sports et loisirs de nature
et les galliformes

ACTION N°27

CHIFFRES CLÉS
30

accompagnateurs en montagne, gardiens de refuge et instructeurs du club alpin français participent chaque année à une journée de sensibilisation

Elisabeth Médard



Pierre Meyer



Les galliformes comme le grand tétras et le lagopède figurent parmi les animaux les plus fragiles en hiver. Le dérangement peut affaiblir ces espèces et nuire à leur survie. Le Parc national des Pyrénées a engagé plusieurs actions visant à contribuer à la découverte de la montagne enneigée tout en préservant ces espèces sensibles.

LES ACCOMPAGNATEURS EN MONTAGNE, RELAIS DE SENSIBILISATION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

Le Parc national des Pyrénées propose aux accompagnateurs en montagne des journées de sensibilisation. Ensemble, ils échangent sur la pratique de la raquette et du ski de randonnée et sur les enjeux de préservation des galliformes. Pierre Meyer, accompagnateur en montagne précise : « grâce à ces journées d'échange avec le Parc national, notre approche de la découverte de la montagne en hiver a évolué. On oriente le choix de nos itinéraires pour limiter au maximum le dérangement. On explique aux randonneurs les comportements à adopter ainsi que les raisons de la fragilité de ces espèces ».

▼ Formation accompagnateurs



▲ Signalétique grand tétras

UNE SIGNALÉTIQUE POUR LES ZONES DE QUIÉTUDE DES GALLIFORMES

Le Parc national a matérialisé sur le terrain des zones de quiétude pour les galliformes. Sur les sites du Somport, en vallée d'Aspe, et de Gavarnie, une signalétique spécifique a été installée. Sur la Réserve naturelle nationale du Néouvielle, des itinéraires conseillés pour préserver les galliformes ont été matérialisés sur des panneaux au départ des randonnées. Un dépliant « A skis et à raquettes, partez à la découverte du silence » a également été édité en français et en espagnol.

LE PROJET DE RÉHABILITATION DU SOMPORT

Elisabeth Médard, présidente de la Communauté de communes de la vallée d'Aspe explique que « c'est en étroite collaboration avec le Parc national que la communauté de communes a engagé une étude pour la requalification et la diversification des activités été/hiver sur le Somport, site d'accueil et d'activités majeur pour la vallée d'Aspe situé en zone cœur du Parc national ». Le Parc national apporte sa connaissance des enjeux patrimoniaux. Le projet de requalification de l'espace nordique du Somport doit mettre en avant la valeur environnementale du site. La sensibilisation du public sera un axe majeur de ce projet.

LE PARC NATIONAL ET SES PARTENAIRES EN ACTION

Pour compléter l'offre de ski de la station de Gavarnie, la Communauté de communes de la vallée de Gèdre/Gavarnie a créé des sentiers raquettes. Une signalétique d'interprétation a été conçue en partenariat avec le Parc national et mise en place le long de sentier.

PÊCHE

Une gestion piscicole respectueuse
des enjeux environnementaux

ACTION N°30

Jacques Ducos



Jean-François Regnier



Le territoire du Parc national des Pyrénées est riche d'une multitude de lacs et torrents : un territoire d'exception pour la pratique de la pêche. Depuis de nombreuses décennies, des alevinages réguliers ont été réalisés. Ils restent largement pratiqués, même s'ils ont beaucoup évolué. Comme le rappelle Jacques Ducos, président de la Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques des Hautes-Pyrénées (FDPPMA), « la pêche est une activité sociale forte dans notre massif. Elle constitue un vecteur d'écotourisme important pour nos vallées. Mais cette situation impose une bonne gestion des milieux aquatiques et des peuplements piscicoles. C'est avec cet objectif que nous collaborons avec le Parc national ».

UNE CONCERTATION AVANCÉE SUR LA PRATIQUE DES ALEVINAGES EN ZONE CŒUR DE PARC NATIONAL

Ces alevinages ne sont pas sans conséquence sur les espèces aquatiques sauvages. Une concertation a été menée entre les instances de la pêche, le Parc national et son conseil scientifique pour définir une doctrine commune sur ces pratiques : « nous confrontons nos idées et partageons ainsi nos connaissances afin de gérer les équilibres naturels, tout en conciliant les usages » souligne Jacques Ducos.

▼ Pêche électrique

Un programme d'étude a été co-construit. « Bien gérer commence par bien connaître. C'est pour cette raison qu'on réalise de nombreuses études des lacs et cours d'eau du département. Sur le territoire du Parc national, c'est tout naturellement que nos deux organismes collaborent ». En 2014, des inventaires ont été menés sur cinq cours d'eau d'altitude du Parc national avec l'appui de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Le but est d'adapter la gestion piscicole en visant notamment une gestion patrimoniale de ces sites quand cela est possible.

VALORISER DES SITES DE PÊCHE ET SENSIBILISER LES USAGERS : LES LACS D'AYOUS

Dans le cadre de la labellisation des lacs d'AYOUS en « coins de pêche », une collaboration entre les associations de pêche et de protection des milieux aquatiques (APPMA), la Fédération départementale des Pyrénées-Atlantiques et le Parc national s'est instaurée. « La gestion piscicole du site a été révisée, explique Jean-François Regnier, président de l'APPMA de Laruns. Un suivi des zones de frayères a été réalisé. La présence d'espèces patrimoniales a également été intégrée dans la réflexion. On a défini les zones où on pouvait aleviner et là où on arrêterait comme le lac Paradis. Par ailleurs, des panneaux à destination des pêcheurs et des randonneurs ont été installés pour les sensibiliser à la fragilité de ce site. Grâce à ce partenariat, l'objectif a été atteint ».

▼ Lac d'AYOUS et signalétique parcours de pêche



LE PARC NATIONAL ET SES PARTENAIRES EN ACTION

Les collaborations vont se poursuivre tant sur le volet connaissance que sensibilisation. Outre la poursuite des inventaires piscicoles sur les cours d'eau d'altitude, l'étude et le suivi d'espèces patrimoniales telles que l'euprocte des Pyrénées sont prévus afin de pouvoir mieux les prendre en compte dans la gestion de ces milieux. Les travaux menés avec le Centre national de recherche scientifique (CNRS) de Toulouse sur les lacs d'altitude devraient nous apporter des informations sur ces milieux remarquables. D'autres actions conjointes de sensibilisation seront menées sur le territoire notamment sur le desman, espèce emblématique des milieux aquatiques.

EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Le parcours éducatif

ACTION N°24



Marie-Lise Tarrieu

Isabelle Dupinay

Alain Meyre



Le Parc national des Pyrénées s'investit dans l'éducation à l'environnement auprès des scolaires des communes du Parc national. Le souhait de créer un passeport éducatif a été émis par le Parc national et ses partenaires. Afin de proposer des regards croisés et d'aborder de nouveaux sujets, le Parc national s'est associé à différents partenaires de l'éducation à l'environnement pour créer ensemble un passeport éducatif.

LA PHILOSOPHIE DU PASSEPORT ÉDUCATIF

Le Parc national a souhaité diversifier l'offre éducative en proposant d'aborder de nouvelles thématiques telles que la culture, le patrimoine bâti, le réchauffement climatique, la gestion des déchets... Le Parc national s'est alors associé à différents partenaires : associations d'éducation à l'environnement...

Le passeport éducatif du Parc national des Pyrénées présente une offre pédagogique autour des thématiques des patrimoines naturel, culturel, paysager et du développement durable. Ainsi, il propose aux enseignants de pouvoir aborder les thématiques du Parc national des Pyrénées, de la faune, de la flore, de l'eau, de la forêt, du patrimoine bâti et des paysages, de la culture, de l'agriculture et du pastoralisme, du changement climatique.

Jacques Lachambre, directeur de l'association Education Environnement 64, confirme cette idée : « l'intérêt majeur est que ce projet permet de promouvoir les questions liées à la nature, à l'environnement et cela de façon continue, régulière puisque l'objectif est que les enfants participent pendant plusieurs années à ces projets ».

▼ Animation auprès des scolaires

De plus, « participer à ces projets c'est pousser les enfants à s'intéresser à quelque chose situé près de chez eux, ils peuvent même y retourner en dehors du cadre scolaire. C'est aussi participer à l'éducation au territoire, ce qui permet de se sentir plus concerné par ce qu'il s'y passe » souligne Jacques Lachambre.

DES LIVRETS POUR LES ENSEIGNANTS ET POUR LES ÉLÈVES

Pour accompagner les enseignants dans la définition de leur projet pédagogique, le Parc national remet à chaque professeur le « livret de l'enseignant ». Les élèves, quant à eux, reçoivent au début de leur scolarité un « passeport éducatif », le livret de l'élève, qui les suivra tout au long de celle-ci.

Ces deux livrets ont été conçus avec l'appui des directions académiques de l'Education nationale. Isabelle Dupinay, Inspectrice de l'Education nationale et son équipe se sont impliqués dans ce travail. « Il est de notre responsabilité de vérifier que le projet aille dans le sens des programmes de l'école, qu'il y ait pour les élèves des apprentissages qui s'effectuent de façon interdisciplinaire essentiellement dans les domaines des sciences, de la géographie, de la culture » mais aussi parce qu'il est important de travailler ensemble, vers une même direction :

« il est dans l'intérêt des élèves que les écoles s'entourent de partenaires de qualité comme l'est le Parc national afin d'apporter aux enseignants des conseils techniques, des connaissances approfondies sur l'environnement montagnard, son patrimoine, sa préservation ».



DÉCOUVRIR L'ENVIRONNEMENT

Le passeport propose une approche sensible. Le terrain est une composante essentielle de l'éducation à l'environnement. Il doit donc être mis en avant. Il incite à intervenir à l'extérieur et à découvrir l'environnement proche de l'école.

Au collège d'Aspe, un espace extérieur a été aménagé par les élèves. « Un des intérêts de ce projet est d'ancrer la démarche scientifique dans un travail concret en proposant des activités de terrain. La création de ce « jardin des observations » permet d'aborder la biodiversité par l'observation de proximité, l'acquisition de connaissances et de compétences » affirme Alain Meyre, professeur de SVT au collège de Bedous.

Pour Marie-Lise Tarrieu, principale du collège de Luz Saint-Sauveur, les effets du projet mené sur le collège sont bénéfiques et perceptibles à plusieurs niveaux : « les enfants apprennent à connaître leur environnement immédiat et deviennent eux-mêmes acteurs. Le projet pédagogique améliore le travail en équipe et fédère les énergies de l'ensemble de la communauté éducative. Il a permis d'affirmer l'identité du collège et de l'inscrire dans la démarche « E3D » établissement en démarche de développement durable (obtention du label E3D niveau 2 en 2014-2015) ».



▲ Hôtel à insectes

UNE MOBILISATION NÉCESSAIRE DES ENSEIGNANTS

Si chacun s'accorde à dire que ce projet est important pour les écoles et les enfants, il revient désormais aux enseignants et partenaires de se mobiliser pour le faire exister et perdurer.

Isabelle Dupinay souhaite : « que les écoles s'emparent de ce parcours, que les élèves dès le début de leur cursus scolaire s'approprient les problématiques environnementales, saisissent les enjeux liés au territoire qu'ils habitent, et qu'ils prennent plaisir à apprendre, en toute conscience de vivre dans un cadre privilégié », c'est pourquoi, « il est important de veiller à ce qu'un grand nombre d'écoles bénéficient du partenariat avec le Parc national ». Marie-Lise Tarrieu conforte cette dernière idée : « il est essentiel de pérenniser ce parcours éducatif au service de la formation de nos jeunes, futurs citoyens responsables ».

▼ Mare pédagogique au collège de Bedous



LE PARC NATIONAL ET SES PARTENAIRES EN ACTION

Le Parc national a décidé de s'entourer d'acteurs locaux intervenant dans le domaine de l'éducation à l'environnement pour intervenir auprès des scolaires. Un nouveau passeport éducatif pour le secondaire sera édité.

PATRIMOINE BÂTI

Une identité à valoriser

ACTIONS N°8-9

Henri Bellegarde



Jean-Michel Isoart



Le Parc national des Pyrénées œuvre à une meilleure préservation et valorisation du patrimoine architectural et bâti. Il apporte un appui technique et financier aux collectivités locales en partenariat avec les Conseils d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE). La commune de Bedous, en vallée d'Aspe, et la commune de Vignec, en vallée d'Aure, ont pu toutes deux bénéficier de cette ingénierie.

BEDOUS, AMÉNAGER POUR EMBELLIR LES ESPACES PUBLICS

Henri Bellegarde, maire de Bedous, s'est engagé à requalifier le centre urbain, carrefour historique de la vallée d'Aspe.

L'opération d'aménagement a été menée en trois temps :

- En 2008, l'aménagement de la place François Sarraillé avec la restauration de la fontaine et des abords de l'église.
- En 2010, l'aménagement de la rue principale. « En effet, l'ouverture de la déviation a transformé radicalement la perception de la commune et a contribué à renforcer son image ainsi que son attractivité commerciale, résidentielle et touristique. Ces aménagements s'avéraient alors indispensables ».
- En 2013, la requalification des rues adjacentes qui relie la place et la rue principale.



AVANT



APRÈS



▲ Place François Sarraillé à Bedous

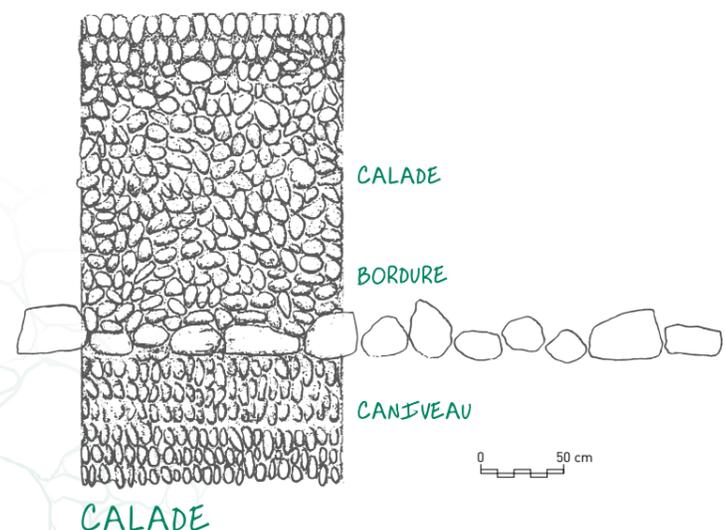
CHIFFRES CLÉS

En 2013 et 2014, **35** communes subventionnées : 518 553 €, dont 427 183 € par le Parc national des Pyrénées et 91 369 € par les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées

UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER

La commune a fait appel aux conseils du CAUE, pour mener à bien son projet. « Un principe qui est rentré dans les mœurs à Bedous, pour tous les sujets qui concernent le patrimoine bâti, nous aimons bien avoir un avis éclairé de l'architecte du CAUE. Cela nous permet de partir sur de bonnes bases pour le choix du maître d'œuvre et des matériaux et surtout de garder à l'esprit les enjeux de préservation du patrimoine », précise Henri Bellegarde.

Les projets ont pu être menés à bien grâce au concours financier du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques, de la région Aquitaine, du Syndicat départemental de l'énergie des Pyrénées-Atlantiques, de l'Etat et du Parc national. « Nous sommes satisfait d'avoir pu mener la réalisation de ces trois opérations complémentaires grâce à un plan de financement acceptable pour le budget d'une petite commune ».



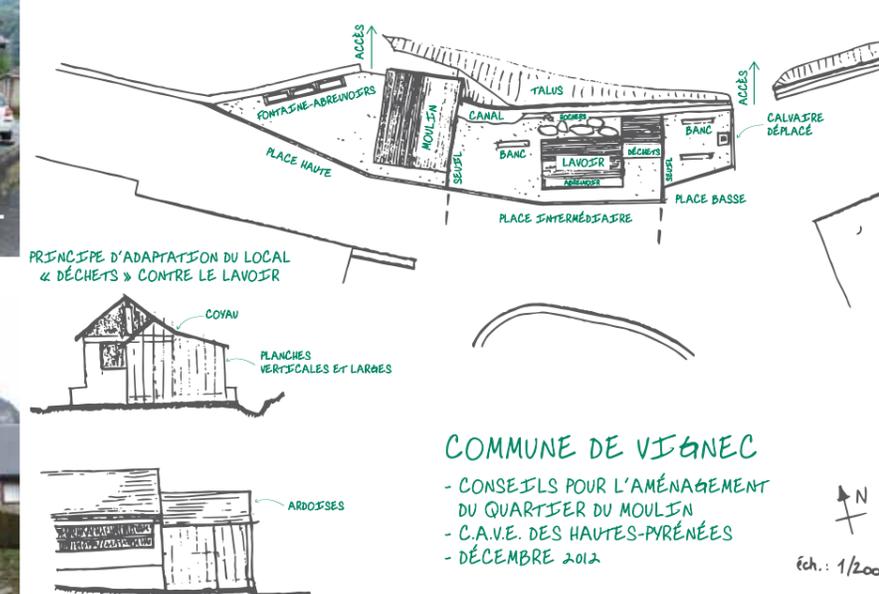
CALADE



AVANT



APRÈS



LE MOULIN ET LE LAVOIR DE VIGNEC, METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE BÂTI

En 2013, la commune de Vignec s'est engagée dans l'aménagement du moulin et du lavoir. La volonté était de sauvegarder le patrimoine bâti lié à l'eau.

Pour Jean-Michel Isoart, maire de Vignec : « cet espace public était à l'abandon depuis longtemps et aujourd'hui sa restauration a permis de valoriser le quartier. Il s'inscrit dans une continuité d'aménagements patrimoniaux déjà réalisés sur le village ».

UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER

Le premier objectif était de remettre en état l'ancien moulin, son canal et le lavoir. Plusieurs éléments nuisaient à la mise en valeur du site : l'asphalte routier, les containers à ordures ménagères... Le CAUE et le Parc national en partenariat avec le maître d'œuvre ont travaillé ensemble pour concevoir un projet cohérent.

Jean-Michel Isoart souligne que « le travail mené par le CAUE et le Parc national a permis à la fois la restauration d'un bâti ancien, le moulin et le lavoir du 19^{ème}, et l'intégration d'un local en bois avec un usage technique pour ranger les containers à ordures ménagères ».

Il apprécie les conseils du CAUE, « la commune travaille avec cette structure depuis trois mandats notamment sur les critères d'aménagement des quartiers. Le CAUE a ainsi réalisé une palette de couleurs sur la base des façades et des menuiseries du village qui sert dans le traitement des dossiers d'urbanisme ».

VALORISATION TOURISTIQUE DU MOULIN

Le moulin a été référencé par le Pays d'art et d'histoire des vallées d'Aure et du Louron. Une plaque racontant son histoire, « Laissez-vous conter », a été apposée. Il sera prochainement inscrit dans une plaquette interprétative qui recensera l'ensemble du petit patrimoine bâti de la vallée d'Aure. Jean-Michel Isoart souligne que c'est un point important du projet « c'est bien d'investir de l'argent

public dans la restauration du patrimoine mais il est important que cela serve aussi le territoire, c'est pourquoi il y a une forte volonté de la commune de faire aboutir le projet en lui donnant une vocation touristique ».

La commune souhaiterait que le moulin devienne un lieu d'exposition ouvert au public pour des animations culturelles à partir de l'été 2015.



LE PARC NATIONAL ET SES PARTENAIRES EN ACTION

Des conventions de partenariat lient le Parc national des Pyrénées et les CAUE des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques. A ce titre, ils conseillent les communes dans leurs projets de restauration du patrimoine et d'aménagement des espaces publics. Les CAUE s'assurent de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, du choix des matériaux et du respect de la restauration en adéquation avec l'architecture de montagne.

AGRICULTURE ET PASTORALISME

Un atout pour le territoire

ACTIONS N°18-29



▲ Cabane de Lous Quebots

L'agriculture et le pastoralisme constituent une activité majeure pour le territoire, tant pour son économie que pour ses paysages ou ses équilibres écologiques. Le Parc national des Pyrénées accompagne ces activités depuis de nombreuses années. André Casassus, producteur de fromages en vallée d'Ossau et Francis Jeansoule, éleveur de bovins à Beaucens témoignent de leur partenariat avec le Parc national.

UN PASTORALISME MODERNE

Depuis plusieurs générations, André Casassus et sa famille rejoignent chaque été avec leur troupeau la cabane de Lous Quebots. Cette cabane comme d'autres est située sur l'estive de Bious, dans le cœur de Parc national et est propriété de la Commission syndicale du Haut-Ossau. Si elle était déjà aux normes pour la fabrication du fromage, elle a bénéficié de nombreux travaux depuis 2012 : abris de traite, électrification, agrandissement... « Avant, on était serré dans la cuisine, on dormait à 50 cm les uns des autres. Là, c'est le jour et la nuit ! C'est une petite maison, avec du confort et plus d'espace ». Pour la traite également, les conditions s'améliorent : « l'abri et l'aire bétonnée, c'est un plus pour les brebis en production, et ça aide le berger au quotidien ». Plus que du confort, ces investissements permettent d'envisager l'avenir, avec des jeunes qui s'installent, y compris des femmes. « Il y a même des familles qui occupent certaines cabanes, avec les enfants » souligne André Casassus.

▼ Prairie fleurie

L'AIDE AUX SURFACES ET AUX EXPLOITATIONS

Éleveur de bovins viande, Francis Jeansoule a repris la ferme familiale de Beaucens il y a quelques années. Il a bénéficié des mesures agri-environnementales territorialisées (MAET). Ces contrats accompagnent l'exploitant dans la gestion de ses prairies. Ils participent financièrement au débroussaillage. Ils reconnaissent les pratiques agricoles (fauche et pâturage...) maintenant la diversité floristique des parcelles.

« La mesure débroussaillage a permis de remettre en état des parcelles qui n'étaient plus exploitées et d'agrandir un peu les surfaces en herbe de l'exploitation. L'aide a déclenché les travaux et j'ai pu faire plus de surfaces comme ça. Et puis les prairies fleuries, c'est une reconnaissance de notre travail, ça valorise le métier et le fourrage qu'on produit ici ». L'exploitation a également bénéficié d'une aide à la mécanisation : « ça diminue l'autofinancement à apporter et au moment de l'installation, c'est important ».

CHIFFRES CLÉS

Sur les 3 dernières années,
190 000 €
ont été octroyés aux porteurs de projets pour la réhabilitation des équipements en estive, à des taux de financement de 75% ou 80%.
Sur les exploitations agricoles, le Parc national a apporté près de
215 000 €
d'aides aux projets individuels et près de
400 000 €
d'aides aux prairies naturelles, pour une surface d'environ 1 700 hectares

LE PARC NATIONAL ET SES PARTENAIRES EN ACTION

Les aides du Parc national des Pyrénées sur l'agropastoralisme sont apportées en partenariat avec l'Europe, l'Etat, les conseils régionaux et généraux. Sur le pastoralisme, le Parc national des Pyrénées participe au Plan de Soutien à l'Économie de Montagne (PSEM).

MARQUE

La marque du Parc national des Pyrénées



ACTION N°17

Dominique Cazajoux



Gwénaëlle Plet



Nathalie Thonon



▲ Pierre-Georges Gonnet dans son atelier



Robert Cabe



Les dix parcs nationaux français ont créé une marque collective « Esprit parc national » pour mettre en valeur des produits et services imaginés et créés par les hommes et les femmes du territoire. Ces acteurs s'engagent dans la préservation et la promotion de ces territoires d'exception.

ESPRIT PARC NATIONAL, DES VALEURS COMMUNES

La marque « Esprit parc national » véhicule cinq valeurs fortes :

- L'engagement car la marque reflète la vocation des parcs nationaux et l'implication d'entrepreneurs dans le projet de territoire ;
- L'authenticité par la valorisation de traditions, de savoir-faire et de patrimoines locaux ;
- Le respect de la nature, du patrimoine culturel, des acteurs locaux et des populations ;
- Le partage entre le parc national et les entrepreneurs, et la transmission vers le grand public ;
- La vitalité par un état d'esprit positif, porteur de dynamisme et d'ouverture.

Nathalie Thonon, propriétaire d'un gîte en val d'Azun résume ainsi l'engagement de ceux qui adhéreront à la marque : « pour moi, il est important que l'homme trouve le moyen de vivre dans un milieu naturel préservé. J'apprécie la démarche du Parc national d'aller vers l'homme et son activité et j'ai envie de contribuer à distribuer les valeurs du parc national à ma mesure et à mon échelle ».

▼ Isabelle Lesire-Pizzutto, chambres d'hôtes à Accous



UNE MARQUE, POUR QUI ? POURQUOI ?

La marque « Esprit parc national » s'adresse principalement aux entreprises agricoles, touristiques et artisanales et vise à soutenir leur activité. Gwénaëlle Plet, propriétaire d'un gîte en val d'Azun souligne : « il semble intéressant d'associer l'image du Parc national à un ensemble de produits du terroir ». La marque doit aussi parler aux consommateurs. Robert Cabe, président de l'Union Grand Sud des communes forestières, coordinateur du développement de la Compagnie du Hêtre précise : « l'idée est d'apporter aux consommateurs, en même temps qu'un produit, l'image d'un paysage, d'un environnement et la garantie d'une éthique ». Dominique Cazajoux, producteur d'agneaux en label rouge dans le val d'Azun, partage aussi ce point de vue : « cette marque fait apparaître un lien fort avec le territoire du Parc national à proximité duquel nous vivons. Elle a le double avantage de rappeler la qualité du produit proposé ainsi que la préservation de notre environnement au travers du travail réalisé au quotidien et en fonction des saisons ».

ADHÉRER À LA MARQUE, LES BONNES RAISONS

L'obtention de la marque « Esprit parc national » apporte une reconnaissance du travail accompli. Cela permet principalement de bénéficier de la notoriété du Parc national et de sa communication. C'est aussi profiter de l'accompagnement du Parc national et d'un réseau. Isabelle Lesire-Pizzutto, propriétaire de chambres d'hôtes, à Accous, en vallée d'Aspe en est convaincue : « l'image promotionnelle des chambres d'hôtes s'en trouvera enrichie, car le Parc national des Pyrénées participe de l'attractivité du territoire. Un label parc national, c'est un label de portée internationale. Il nous engage d'autant plus dans la qualité de l'accueil ». Pierre-Georges Gonnet, président de l'association Ostau deu Mòble Bearnés - maison du meuble béarnais ajoute que « la marque du Parc national peut nous ouvrir des portes, mettre en lumière nos savoir-faire ».

LE PARC NATIONAL ET SES PARTENAIRES EN ACTION

La marque « Esprit parc national » est lancée officiellement en 2015. Un réseau des partenaires de la marque a été constitué afin de la déployer en complémentarité des démarches existantes de marques et de labels. Le premier contrat de partenariat a d'ailleurs été signé avec l'association départementale des gîtes de France des Hautes-Pyrénées. Le Conseil économique, social et culturel du Parc national en charge du pilotage et du suivi de la marque, a donné un avis favorable à l'attribution de la marque pour 31 bénéficiaires.

AUTRES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

DES ACTIONS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Des acteurs du territoire vous présentent en détail au travers de ce document des actions mises en œuvre sur les vallées par le Parc national et ses partenaires. D'autres projets ont également été initiés sur l'ensemble du territoire. Cette carte illustre certains d'entre eux.

- 

1 **L'accueil sur les sites touristiques :** bâtiment d'accueil du Pourtalet – Action n°25
- 

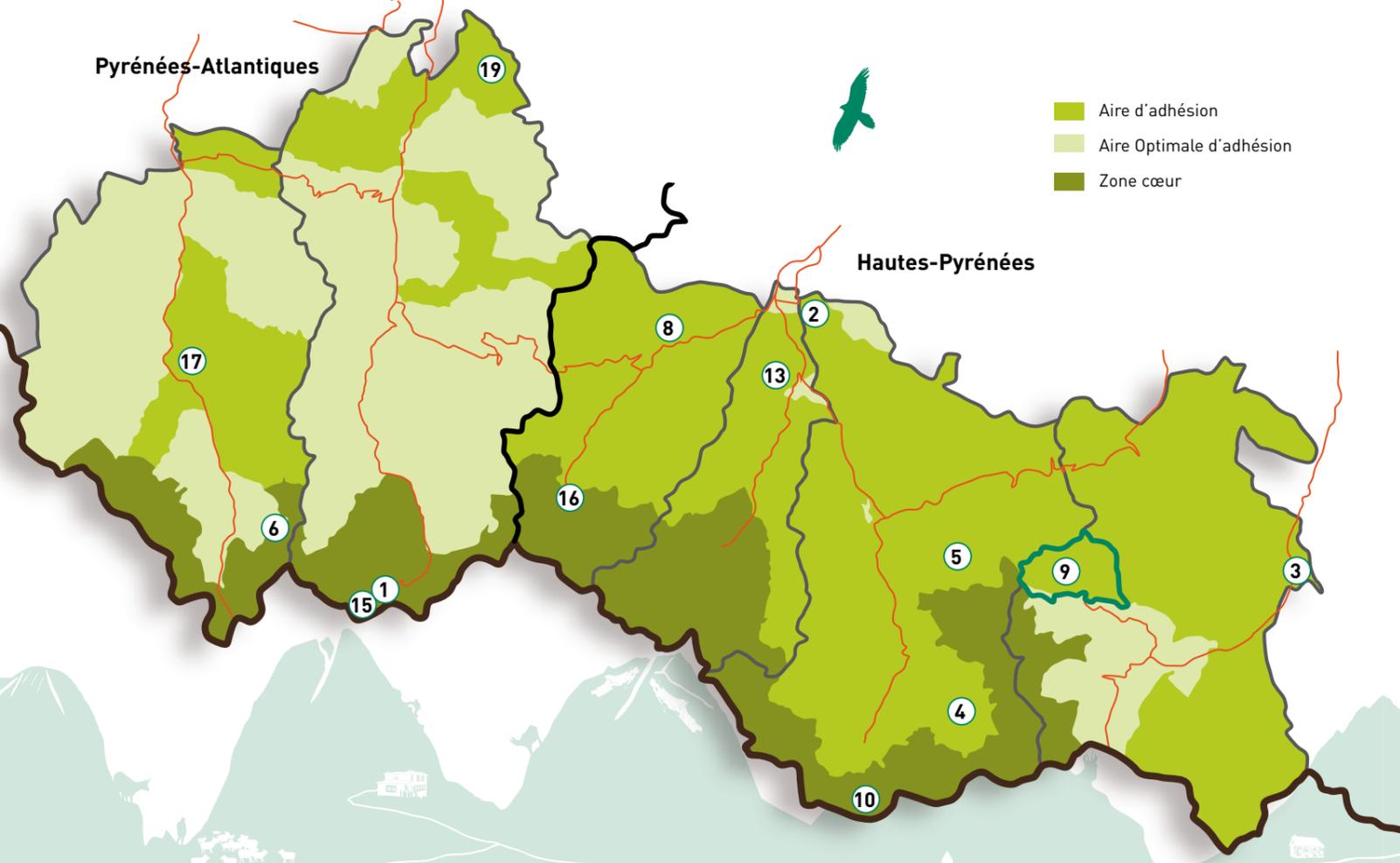
2 **La sensibilisation des particuliers aux pratiques écoresponsables :** les nuits de la thermographie à Ayros-Arbouix – Action n°16
- 

3 **La sensibilisation des particuliers aux pratiques écoresponsables :** le défi « famille à énergie positive » à Bazus-Aure – Action n°16
- 

4 **La conservation du Desman des Pyrénées :** enquête desmantifique avec les enfants de l'école de Gèdre – Action n°34
- 

5 **L'aménagement des espaces publics :** requalification du centre bourg de Viella avec aménagement de la mairie et d'un logement communal – Action n°10
- 

6 **La gestion environnementale des refuges :** étude pour la mise rénovation thermique et la mise en place de toilettes sèches au refuge du Larry – Action n°28



- 

7 **L'acquisition et la diffusion de la connaissance :** sur l'ensemble du territoire du Parc national – Action n°35
- 

8 **La préservation des zones humides et tourbeuses :** restauration de la zone humide d'Aucun – Action n°22
- 

9 **La préservation du patrimoine floristique :** le programme de conservation de la subulaire aquatique dans la Réserve naturelle nationale du Néouville – Action n°36

19 **La sensibilisation des agriculteurs aux pratiques écoresponsables :** l'opération « bancs tracteurs » à Lys – Action n°16

18 **L'acquisition et la diffusion de la connaissance :** suivi des chiroptères sur l'ensemble du territoire du Parc national – Action n°35

17 **Le suivi de l'évolution des paysages :** lecture de paysage avec les scolaires à Accous – Action n°8

16 **L'accessibilité aux loisirs et au tourisme pour tous :** la création d'un sentier d'interprétation labellisé « Tourisme & handicap » au Tech – Action n°20

15 **L'accessibilité aux loisirs et au tourisme pour tous :** sortie au cirque d'Anéou avec des détenus de la maison d'arrêt de Pau – Action n°20

14 **Les sports et loisirs de nature, le survol et les grands rapaces :** Le suivi des gypaètes sur l'ensemble du territoire du Parc national – Action n°26

13 **La préservation et la réhabilitation du patrimoine bâti :** la préservation et la mise en valeur du bâti à Uz – Action n°9

12 **La prise en compte des espèces présentant des qualités remarquables dans la gestion forestière :** les inventaires des espèces saproxyliques sur la zone cœur du Parc national, ici un coléoptère caractéristique des vieilles forêts de pins à crochets – Action n°2

11 **La conservation des prairies et de la zone intermédiaire :** le concours « prairies fleuries » sur l'ensemble du territoire du Parc national – Action n°18

10 **Le patrimoine mondial de l'Unesco « Pyrénées – Mont-Perdu » :** échanges pédagogiques franco-espagnol à Gavarnie – Action n°6



LISTE DES ACTIONS

DU PLAN QUADRIENNAL

Le présent document fait référence à **dix-sept** des trente-six actions prévues dans le plan d'actions 2013-2017. La liste complète ainsi que le détail de chaque fiche actions sont téléchargeables sur le site www.parc-pyrenees.com

CŒUR

- ① La réhabilitation du centre de jour du Somport
- ② Prendre en compte les espèces présentant des qualités remarquables dans la gestion forestière
- ③ La gestion pastorale et l'innovation : les estives témoins
- ④ La réintroduction du bouquetin ibérique
- ⑤ La culture pastorale
- ⑥ Le patrimoine mondial de l'Unesco « Pyrénées/Mont-Perdu »
- ⑦ La résorption des points noirs paysagers

AIRE D'ADHESION

- ⑧ Les plans de maintien de la qualité des paysages remarquables
- ⑨ Le patrimoine bâti
- ⑩ L'aménagement des espaces publics
- ⑪ La gestion raisonnée des espaces
- ⑫ Vers un éclairage public économe et respectueux de la qualité du ciel étoilé

- ⑬ L'animation culturelle des villages
- ⑭ L'opération « Zéro pesticide : ma commune adhère »
- ⑮ Elaborer un Plan climat énergie territorial et mieux connaître les impacts du changement climatique
- ⑯ Favoriser les pratiques écoresponsables (collectivités et événements)
- ⑰ Créer une offre de produits et services de la marque « Parc national des Pyrénées » complémentaire des marques et labels existants
- ⑱ La contractualisation des exploitations agricoles pour la conservation des prairies et de la zone intermédiaire
- ⑲ Le développement de l'activité forestière et la filière bois par une plus grande mobilisation et une meilleure valorisation de la production de bois local
- ⑳ L'offre touristique pour tous
- ㉑ Le développement durable des sports et loisirs de nature
- ㉒ La conservation des zones humides et tourbeuses
- ㉓ Les atlas de la biodiversité des communes
- ㉔ Le parcours de sensibilisation

CŒUR/AIRE D'ADHESION

- ㉕ La gestion de l'accueil sur les grands sites touristiques
- ㉖ Les sports et loisirs de nature, le survol et des grands rapaces
- ㉗ Les sports et loisirs de nature et les galliformes
- ㉘ La gestion environnementale des refuges
- ㉙ La présence et le travail des hommes en estive
- ㉚ Promouvoir une gestion piscicole respectueuse des enjeux patrimoniaux
- ㉛ Contribuer à l'atteinte et au maintien du bon état des masses d'eau superficielles
- ㉜ Vers une stratégie de prise en compte des forêts à haute valeur écologique dans la gestion forestière
- ㉝ La veille sanitaire de la faune sauvage et domestique
- ㉞ La conservation du Desman des Pyrénées
- ㉟ La diffusion de la connaissance
- ㊱ Les enjeux du patrimoine floristique : gérer, valoriser et aménager le territoire



PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

Villa Fould – 2 rue du IV septembre – BP 736 – 65007 Tarbes CEDEX

Tél. : 05 62 54 16 40 – Fax : 05 62 54 16 41

www.parc-pyrenees.com